

Donville

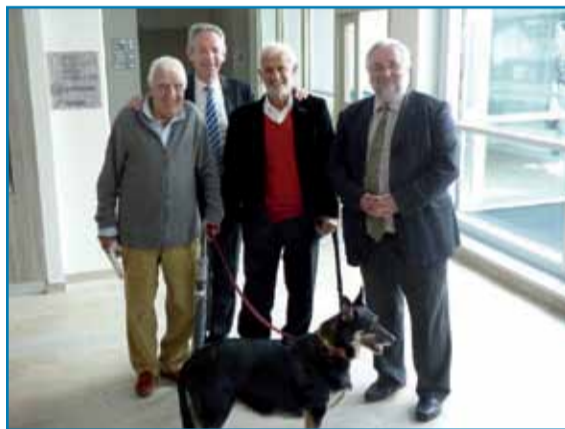
N°20 - ÉTÉ 2013



infos



Editorial



Le 19 avril dernier a eu lieu l'inauguration de Prévithal. De nombreuses personnalités y assistaient. J'ai eu le plaisir de rencontrer Jean-Paul Belmondo, Charles Gérard et Michel Drucker qui tenaient absolument à exprimer par leur présence leur attachement à Prévithal ; unique thalasso-thérapie dans la Manche.

Pour toute l'équipe municipale, après ces âpres années de lutte, cette manifestation festive et joyeuse marquait l'aboutissement d'un engagement fort de mon équipe.

C'est un pas de plus pour asseoir la notoriété de notre belle commune dont le nom résonne bien

au-delà du Pays Granvillais, et tous les donvillais et donvillais peuvent s'en enorgueillir.

Parmi les bonnes nouvelles citons également l'ouverture des commerces du camping.

Le restaurant notamment, dont la vue sur mer

est magnifique, s'adresse à toute la population locale et touristique. Vous y serez toutes et tous les bienvenus !

Quant au volet budgétaire, évoqué dans ce bulletin, il vous permettra de constater que nous avons respecté notre plan de marche sans augmenter, comme nous l'avions promis, les taux des impôts communaux. Sans avoir recours à l'emprunt, nous avons mis en œuvre tous nos projets qui participent à l'essor de la commune et au bien-être de ses habitants.

Je souhaite que cette saison estivale soit ensoleillée et contribue à la réussite des nombreuses manifestations organisées en faveur des grands et des petits.

Je vous souhaite de passer un excellent été : gare aux coups de soleil !

Le Maire
Jean-Paul Launay

Le camping de l'Ermitage

Tout d'abord, un peu d'histoire

Dans les années 50, l'afflux des campeurs dans notre région, grâce en particulier au développement de la motorisation, rend nécessaire la création de terrains aménagés. C'est à cette époque que commence l'histoire du camping de l'Ermitage.

D'abord géré par les syndicats d'initiative de Donville et Granville, devant le succès de ce mode de vacances, le Syndicat Intercommunal de Camping Donville-Granville est créé en 1960.

Ce syndicat est encore géré aujourd'hui de la même manière : 14 élus (10 titulaires, 4 suppléants) répartis en 7 élus granvillais et 7 élus donvillais. Le Président est, depuis 1960, le maire de Donville, le vice-président, un élu granvillais.

Reclassé 3 étoiles tourisme pour 5 ans en 2012, le camping reprend sa démarche qualité dès cette année et se prépare à un nouvel audit pour regagner les labels "camping qualité" et "qualité tourisme", mis en sommeil pendant 2 ans durant les travaux de construction de Prévithal.

L'implantation de cet établissement a fait perdre 50 emplacements au camping (60 000 euros par an de chiffre d'affaires), ses commerces ont été démolis, le parking supprimé.

Entamée dès le 3 septembre 2012, la reconstruction des commerces (boulangerie, épicerie, snack-bar) s'achève fin mai 2013. Ces commerces seront donc opérationnels pour cet été. La partie restauration "La cambuse" pourra fonctionner toute l'année, grâce à une salle de restaurant-bar de 83 m² et une terrasse de 40 m², avec une vue mer imprenable.



L'arrivée d'un hôtel thalasso à proximité du camping est un atout touristique majeur, mais aura eu des conséquences importantes : 50 emplacements en moins, la reconstruction des commerces, la perte de son parking. Un coût global de 605 000 €, minoré grâce à la reversion par Granville des 150 000 € de la vente des terrains, des subventions (100 000 € du département et 78 690 € de fonds européens à travers le Pays de la Baie).

Quelques chiffres

Le camping de l'Ermitage, c'est :

- 300 emplacements pour 45 132 m²
- 3 blocs sanitaires entièrement rénovés
- 1 bureau accueil avec salle télévision et atelier
- 25 000 campeurs par an en moyenne dont 30 % d'étrangers (un campeur français dépense environ 28 € par jour localement, et 43 € pour un étranger).
- 4,5 km de haies
- 280 arbres plantés en 17 ans

- Un site Internet avec webcam face à la mer
- Le WIFI sur tout le terrain
- 28 000 € par an reversés aux communes à travers les loyers et les taxes de séjour.

Grâce à la volonté du Syndicat, toujours porté vers une démarche de qualité (développement durable, respect de la nature dans ce site privilégié en bord de littoral), le camping de l'Ermitage est et reste un formidable outil de promotion touristique pour le pays granvillais.

Doté d'installations modernes, de commerces flambant neuf, il est prêt à aborder avec optimisme les saisons touristiques à venir. Cet espace de vacances familial est pour beaucoup de nos campeurs « leur camping », lieu convivial et joyeux correspondant parfaitement à leur manière de vivre les vacances.

En conclusion, tout est prêt pour une nouvelle et belle saison touristique en espérant que notre allié le plus important sera au rendez-vous : le soleil !



TRAVAUX

En cours de réalisation

- **Rue Pigeon Litan** : les enrobés seront terminés mi-juillet, la dépose des mats en béton et l'enrobé des trottoirs en septembre.



- **Toilettes publiques** : Les WC de l'Ermitage (a l'arrière du restaurant du camping) seront ouverts mi-juin, ceux du poste de secours début juillet. Ici, le poste de secours en cours de réfection.

- Le fleurissement des espaces verts est actuellement en cours de réalisation ainsi que les peintures extérieures du poste de secours.
- **Les salle des fêtes et salle Paul Bourey** : les peintures et bardages extérieurs seront finalisés après la saison estivale.
- **Boulodrome** : La première entreprise chargée de démonter et désamianter les bungalows (sauf un qui restera sur le site) étant défaillante, une reprise des appels d'offres a permis à une nouvelle entreprise d'être missionnée.

Les boulistes pourront donc déménager sur leur nouveau terrain courant septembre.

- **Rue de la plage** : Un revêtement sera terminé mi-juin.
- **Rue de la mer et rue des courts sillons** : des travaux débuteront dans ces deux rues début octobre.
- **Rue de la corniche** : les enfouissements des réseaux aériens débuteront après la saison.

COMMERCE

Les nouveaux commerçants



Entreprise de maçonnerie MFP MANCEAU Patricia et Franck Manceau vous accueillent depuis septembre 2012 dans leurs nouveaux locaux. ZI le clos costard - Tél : 02 33 50 64 16



Estelle Veyer a ouvert fin mars son salon de coiffure Coiff and co. Elle est assistée de 3 collaboratrices pour vous accueillir sans rendez-vous et en journée continue. 81, route de Coutances. Tél. 02 33 79 27 76. Ouvert le lundi de 14h à 19h, du mardi au vendredi de 9h à 19h, le samedi de 8h30 à 17h30.



Delphine Hochet devant son institut de beauté "les féminines" ouvert depuis le mois de décembre. 46 bis, route de Coutances. Tél. 02 33 69 39 86. Ouvert du mardi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h30, le midi sur rendez-vous et le samedi, de 9h à 17h30.

Les brèves

Immeubles en fêtes

Comme chaque année les habitants de Donville les bains se regroupent pour cette traditionnelle fête des voisins. Conviviale, bon enfant, de nombreux quartiers se retrouvent autour du verre de l'amitié souvent suivi d'un dîner à la bonne franquette.



Diagnostic thermographique

Dans le cadre de son plan climat énergie, le conseil général de la Manche a lancé l'opération "diagnostic thermographique". Si vous êtes intéressés ? Vous avez jusqu'au 28 juin pour envoyer votre dossier, à retirer à la Maison de Département de Saint-Lô ou à télécharger sur le site planete.manche.fr.

Structure multi-jeux à la plage



De nombreux enfants tout au long de l'année se rendent à la plage et sont heureux d'y trouver des jeux. Cette année, ils seront remplacés par une structure multi-jeux pour les enfants de 3 à 12 ans. Un équipement similaire sera installé entre la résidence Jean Moulin et la rue de la Chênaie d'ici la fin de l'année.

Mobilier de l'école Levaufré

Le mobilier de l'école Levaufré a plusieurs décennies, quoique bien entretenu par les services techniques, il ne correspond plus ni aux besoins ni aux normes en vigueur. Afin d'anticiper l'aménagement du pôle Jeunesse et Culture, 2 classes de maternelles (les petits et les moyens) vont entièrement être équipées de nouveaux meubles dès la rentrée de septembre. La troisième classe de maternelle devra attendre 2014.

FINANCES

Le budget 2013

FONCTIONNEMENT

BP 2013

TOTAL DEPENSES	4 301 975,22 €
-----------------------	-----------------------

TOTAL RECETTES	4 301 975,22 €
-----------------------	-----------------------

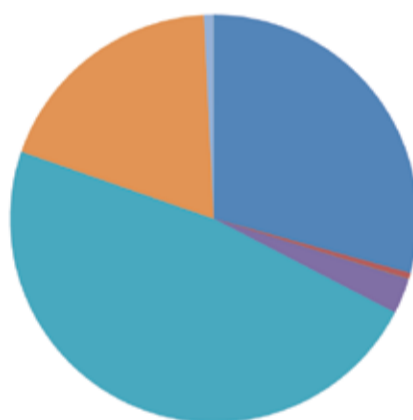
INVESTISSEMENTS

TOTAL DEPENSES	3 531 460,47 €
-----------------------	-----------------------

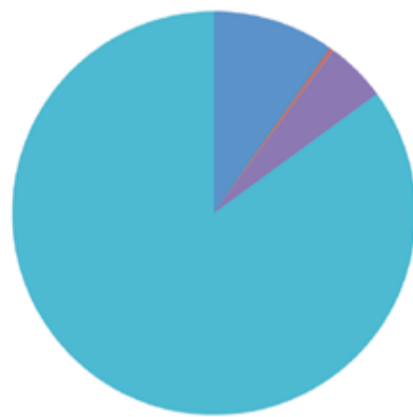
TOTAL RECETTES	3 531 460,47 €
-----------------------	-----------------------



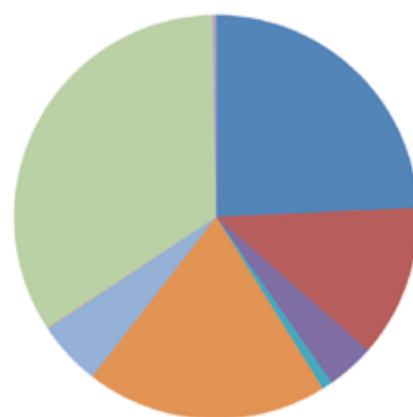
- 011 charges à caractère général
- 012 charges de personnel
- 014 atténuation de produits
- 022 dépenses imprévues de fonctionnement
- 042 opérations d'ordre entre section
- 65 autres charges gestion courante
- 66 charges financières
- 67 charges exceptionnelles
- 023 virement à la section d'investissement



- 002 excédent antérieur reporté
- 013 atténuations de charges
- 042 opérations d'ordre entre sections
- 70 produits de services
- 73 Impôt et taxes
- 74 dotations et participations
- 75 autres produits gestion courante
- 76 produits financiers
- 77 produits exceptionnels



- 001 déficit d'investissement reporté
- 020 dépenses imprévues
- 040 opérations d'ordre entre sections
- 16 emprunts et dettes assimilées
- programmes



- 021 virement de la section fonctionnement
- 040 opérations d'ordre entre sections
- 041 opérations patrimoniales
- 1022 FCTVA
- 10223 TLE
- 106 dotations et fonds de réserves
- 13 subventions
- 16 cautions
- 16 emprunts et dettes assimilées
- 21 revente licence IV

La section fonctionnement regroupe, en dépenses, les charges générales (électricité, entretien des biens communaux, fonctionnement des services), les frais de personnel, les charges de gestion courante (indemnités aux élus, subventions aux associations...) et les frais financiers. Les recettes sont les impôts et taxes (foncière, la taxe d'habitation, séjour...), les dotations (état, département...), l'excédent de l'année antérieure et les produits de services (Cantine, centre de loisirs, location de salles, cabines de bains, etc.). Le solde positif entre les recettes et les dépenses de fonctionnement est l'autofinancement (CAF) qui alimente la section investissement.

La section investissement représente toutes les dépenses liées aux travaux neufs, aménagements et achat divers... et au remboursement de la dette en capital.

Cette section est principalement alimentée par l'autofinancement (dégagé du fonctionnement), les subventions et dotations reçues (par l'état,

la région, le département, le pays...) le fonds de compensation de la TVA et de la taxe locale d'équipement.

Le budget 2013 prévoit un emprunt pour financer le démarrage des travaux du pôle Jeunesse et Culture, ce sera le premier depuis le début du mandat.

Les principaux investissements prévus cette année sont :

- le changement des portes de la salle des fêtes,
- des équipements pour le service techniques,
- du mobilier (école et mairie),
- une structure gonflable pour le centre de loisirs,
- des jeux extérieurs (résidence Jean Moulin et plage),
- une stèle et un columbarium pour les cimetières,
- l'étude pour la création d'un nouveau terrain de football,
- le commencement des travaux du pôle Jeunesse et Culture,

- le boulodrome (rue du champ de courses),
- divers aménagements urbains (fléchage, bancs, feux, éclairage public),
- l'enfouissement des réseaux souples (EDF-TELECOM) rue de la Corniche.
- et les travaux de voirie et réseaux rues Pigeon Litan, des Courts Sillons, de la Mer.

Le compte administratif, résultat du budget 2012 et le budget primitif 2013 ont été votés le 8 avril 2013.

Le compte administratif 2012

Le tableau présenté ci-après indique les charges et produits réalisés dans les deux sections.

Le fonds de roulement (ou réserves) dégagé en 2012 est affecté à la section fonctionnement du budget 2013 et couvre les restes à réaliser (factures d'investissement engagées l'année antérieure et non mandatées) de la section investissement.

compte administratif 2012

CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT 2012		CHARGES ET PRODUITS D'INVESTISSEMENT 2012	
charges 2 631 957 €	produits 3 331 652 €	emplois 788 494 €	ressources 788 494 €
=	=	=	=
capacité d'autofinancement CAF 699 695 €	autres produits 213 603 €	dette/capital 158 508 €	capacité d'autofinancement CAF 607 813 €
+	+	+	+
intérêts de la dette 77 413 €	DGF et Autres dotations 1 064 781 €	dépenses d'investissements 629 986 €	subventions FCTVA TLE 19 471 € 93 927 € 67 283 €
+	+		
participation et subventions 193 539 €	ressources fiscales 2 053 268 €	Le fonds de roulement (réserves)	
+		fonds de roulement fin 2011	1 508 319 €
achats et charges de gestion 835 009 €		capacité d'autofinancement 2012	699 695 €
+		CAF 2012 utilisé en investissement	-607 813 €
dépenses de personnel 1 525 996 €		fonds de roulement fin 2012	1 600 201 €

SANTÉ

Attention vipères !!

La morsure de vipère laisse deux plaies punctiformes distantes de quelques millimètres.

Dans 50 % des cas, il n'y a pas d'injection de venin, sinon en quelques minutes apparaît une ecchymose (un bleu) avec douleur et gonflement local.

Ce n'est qu'en cas d'envenimation sévère (surtout chez l'enfant) que vont apparaître d'autres signes 4 à 5 heures plus tard : un œdème s'étendant au membre mordu et au-delà, éventuellement essoufflement, perte de conscience, état de choc (chute grave de la tension artérielle), hémorragies diffuses.

Ne pas faire :

Ne pas sucer la plaie, ni la brûler, ne pas inciser, ne pas poser de garrot parce que cela ne sert à rien et c'est dangereux. En aspirant vous risquez de vous contaminer (hépatites, SIDA, etc.), en brûlant vous faites inutilement mal car le venin est trop profond. En incisant, vous aggravez la situation (inflammation, plaie et douleur supplémentaire), quant au garrot il est dangereux pour le membre atteint et peut donner un état de choc lors de sa levée.

Les aspirations avec aspi venin ne peuvent pas aspirer le venin dans le derme.

Que faire : APPELER LE 15

Allonger le sujet et le rassurer, enlever bagues, bracelets ou chaussures avant l'apparition d'un œdème, désinfecter la plaie avec bétadine ou dakin, appliquer de la glace autour de la plaie, immobiliser le membre mordu à l'aide d'une attelle (bricolée éventuellement), faire boire de l'eau, mais pas de thé, ni de café, ni d'alcool. en cas de douleur donner du paracétamol, surtout pas d'aspirine.

Prévention :

Porter des chaussures fermées et des pantalons longs ou des bottes, ne pas sortir des sentiers, ne rien soulever (pierres...).

La vipère est sourde et myope, mais sensible aux vibrations.